



Minute sécurité

Matériel électrique conforme et en bon état.

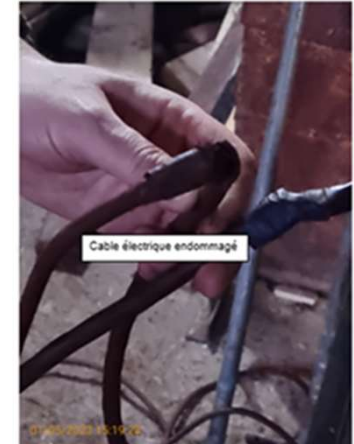
08/02/2023

Le 5 janvier, un soudeur d'une entreprise extérieure travaillant sur un site d'ArcelorMittal est décédé électrocuté.

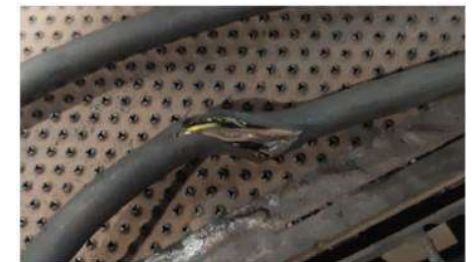
Il travaillait dans un milieu humide et utilisait une lampe portative (220v) dont le câble était endommagé (défaut d'isolement) ce qui a provoqué son électrocution.



Le matériel électrique doit toujours être utilisé avec soin, en veillant à ne pas le détériorer. Un salarié utilisant du matériel, fourni par son employeur, est tenu d'en vérifier l'état avant chaque utilisation et de ne pas l'utiliser en cas d'anomalie.



Câble endommagé qui a conduit à l'électrocution



Remontée d'anomalie : bonne réaction d'un salarié de Mardyck (photo prise le 6/02/23)

La présence d'eau augmente considérablement le risque de choc électrique, il faut être d'autant plus vigilant concernant les règles de sécurité et l'état du matériel électroportatif.



***Du matériel en mauvais état peut conduire à un accident grave ou mortel.
Et vous, contrôlez-vous que votre matériel est en état avant de l'utiliser ?***

